

**Province de Québec  
Ville de Saint-Philippe**

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à huis clos, par vidéoconférence, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, le 8 décembre 2020, à 18 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.**

Sont présent(e)s :           Madame la conseillère Martine Labelle  
                                  Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne  
                                  Monsieur le conseiller Justin Gagné  
                                  Madame la conseillère Sylvie Messier

Sont absents :               Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil  
                                  Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents :       Madame Me Manon Thériault, greffière  
                                  Martin Lelièvre, directeur général

---

*Dans le but de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec.*

*À cet effet, les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire établies en vertu de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 ont été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, modifiées à nouveau par celles de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, et tout récemment par celles de l'arrêté 2020-074, du 2 octobre 2020. Ainsi la Ville ne peut permettre la présence du public lors des séances du conseil. Elle doit toutefois publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire à cette obligation, la Ville de Saint-Philippe a décidé de procéder à la publication d'un enregistrement audiovisuel de la présente séance. Les élus, le directeur général ainsi que la greffière ont ainsi tenu la présente séance par vidéoconférence.*

*La Ville a également l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, diffusé en ligne le 4 décembre 2020, par courriel, à l'adresse [greffe@ville.saintphilippe.quebec](mailto:greffe@ville.saintphilippe.quebec) ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237.*

La mairesse ouvre la séance à 18 h 01.

**ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE**  
**du 8 décembre 2020, 18 h**

- 1 ORDRE DU JOUR
  - 1.1 Approbation de l'ordre du jour
  
- 2 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
  - 2.1 Adoption du budget pour l'année 2021
  
- 3 PÉRIODE DE QUESTIONS
  
- 4 LEVÉE DE LA SÉANCE
  - 4.1 Levée de la séance

***ORDRE DU JOUR***

**20-12-320     Approbation de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

***FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION***

**20-12-321     Adoption du budget pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT la présentation du budget par la mairesse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que présenté, le budget de la Ville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, au montant de 14 343 155 \$.

***PÉRIODE DE QUESTIONS***

Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, par courriel, à l'adresse [greffe@ville.saintphilippe.quebec](mailto:greffe@ville.saintphilippe.quebec) ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237. L'ordre du jour de la séance a été diffusé en ligne le 4 décembre 2020 et les citoyens ont eu la possibilité d'adresser leurs questions jusqu'au moment prévu pour la tenue de la présente séance. Les membres du conseil sont informés qu'aucune question n'a été formulée par les citoyens à l'égard des sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**20-12-322 Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 18 h 39.

*(S) Johanne Beaulac*

*(S) Manon Thériault*

---

Mme Johanne Beaulac, mairesse

---

Me Manon Thériault, greffière



**Prévisions budgétaires**  
**Résultats détaillés**  
**Exercice se terminant le 31 décembre 2021**

<b>Budget</b>	
	<b>2021</b>
<b><u>Revenus</u></b>	
Taxes foncières	8 925 743 \$
Tarifications et taxes de répartitions locales	1 673 003 \$
Compensations tenant lieu de taxes	137 606 \$
Transferts	914 678 \$
Services rendus	1 194 625 \$
Imposition de droits	1 352 500 \$
Intérêts	140 000 \$
Autres revenus	5 000 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>14 343 155 \$</b>

<b>Budget</b>	
	<b>2021</b>
<b><u>Dépenses</u></b>	
Administration générale	3 807 704 \$
Sécurité publique	2 884 757 \$
Transport et réseau routier	2 513 054 \$
Hygiène du milieu	1 493 053 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	449 316 \$
Loisir, culture et vie communautaire	1 685 282 \$
Frais de financement	486 158 \$
Remboursement de la dette	860 100 \$
Affectations	163 731 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>14 343 155 \$</b>